

Gilles DEVANCIARD
Max THIBON

M le Maire Nicolas Clément
Mairie de St Alban Auriolles
30 place Aristide Briand
07120 St Alban Auriolles

Objet : Conseil Municipal du 25 octobre 2022

St Alban Auriolles le 25/10/2022

Monsieur le Maire,

Vous nous convoquez au Conseil Municipal de ce mardi 25 octobre à la mairie de Saint Alban Auriolles
Nous ne siégeons pas à cette séance pour la non considération des élus d'opposition :

Une fois de plus, nous ne pouvons malheureusement que constater le peu de considération que vous portez à vos élus d'opposition. En effet lors du Conseil municipal du 25 août 2022, monsieur THIBON vous a demandé l'inscription de son intervention précédent l'approbation de six procès-verbaux, au procès-verbal de cette séance. Vous avez répondu favorablement à sa demande toutefois votre engagement est resté lettre morte.

Nous vous rappelons la teneur de son intervention qui portait sur notre non-participation à cette approbation :

Approbation simultanée de six procès-verbaux, alors que ceux-ci doivent être approuvés au début du Conseil Municipal suivant (Le règlement intérieur du Conseil Municipal voté à l'unanimité le 25/11/20 précise dans son Chapitre 6 Article 24) :

" Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement "

Déformation de nos propos tenus au cours de ces séances (propos raccourcis et sortis de leur contexte)

Refus de répondre à nos courriers recommandés, à nos courriers simples, à nos questions et demandes en Conseil Municipal...

Malgré nos multiples relances en Conseil Municipal et malgré les promesses du Maire nous sommes toujours en attente d'une réponse à un courrier datant d'avril 2021, concernant une délibération insincère.

Monsieur le Maire nous vous demandons de porter à connaissance de l'assemblée la teneur de ce courrier et de l'annexer au procès-verbal de cette séance

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Gilles Devanciard
Max Thibon